

Mars 2019 / bimestriel n° 22



MAGENTA

Info

Séjour de neige 2019



Séjour de Neige

La station iséroise du Collet d'Allevard, située à une douzaine de kilomètres de la ville thermale d'Allevard-les-Bains est à mi-chemin des villes de Chambéry et Grenoble, avec un panorama à 360° sur tous les massifs avoisinants, une offre d'hébergements du chalet au centre de vacances, mais aussi de nombreuses activités autres que le ski.

Le Collet d'Allevard affiche 35 km de pistes bien réparties en matière de niveaux, ce qui permet une bonne marge de progression aux débutants puisque l'on trouve principalement des pistes vertes, bleues et rouges, le domaine s'étendant sur trois secteurs tous reliés et navigant entre 1450 et 2100 mètres d'altitude.

C'est un point non négligeable car même les débutants et skieurs moyens peuvent allègrement profiter de l'intégralité du domaine et de son panorama sur le Mont Blanc.

Cette année, 20 enfants de CM2 sont partis le 9 février et sont rentrés le 17 avec le flocon ou la 1ère étoile. Ils ont pu profiter du beau temps ainsi que de la neige de bonne qualité. Le bon air de la montagne leur a permis de manger des spécialités gastronomiques locales ainsi que de faire connaissance avec les moniteurs de ski pour 20h de cours.

Pour satisfaire sa clientèle certes familiale mais aussi d'enfants de Centre de Loisirs, Le Collet s'est doté ces dernières années d'un snowpark, d'un boardercross et d'une zone de freeride.

Les personnes qui ne pratiquent pas le ski peuvent s'orienter sur des balades en raquettes.



Départ du chalet pour le cours de ski

Arrivée à 2100m d'altitude face au Mt Blanc



Collecte de Sapins

La collecte de sapins de Noël mise en place du 26 décembre dernier jusqu'au 31 janvier 2019, a été fructueuse.

Au total, 250 sapins ont été déposés dans les deux enclos prévus à cet effet, dont l'un sur la place Roger POINTURIER.

Ils vont très prochainement connaître une nouvelle vie. Ils seront broyés et réduits en copeaux, puis dispersés dans les massifs de Magenta pour faire du paillage.



Avant



Après

Le père Noël à Magenta



De retour dans les rues de Magenta, le père Noël a tenu sa parole par sa présence avec distribution de friandises en divers lieux de notre commune:

Résidence Armonia le 12 décembre, puis école maternelle Gilbert CAGNEAUX, l'île aux enfants et enfin l'école primaire Anatole FRANCE.

Pour cette fin de parcours, le vieil homme est venu en calèche tirée par un poney qui a semblé lui ravir la vedette auprès des enfants.

Merci aux membres du Comité des Fêtes pour cette manifestation.

Téléchargez l'application City Wall

La Ville de Magenta met en place une nouvelle application « City Wall » disponible sur smartphone et tablette, pour retrouver les rendez-vous du week-end ainsi que les messages affichés sur votre tableau d'information.

L'application City Wall sert à informer les administrés sur un smartphone ou iPhone.

Le citoyen télécharge gratuitement l'application et s'abonne à sa ville pour rester informé.

La solution City Wall permet de diffuser toutes les informations de la ville en temps réel.



CITYWALL

Ce qui change au 1er janvier 2019 en matière d'inscription sur les listes électorales

A partir du 1er janvier 2019, les électeurs pourront :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.
 - déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.
- Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. Pour voter à ces élections, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019. Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union Européenne
- apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Ce-qui-change-au-1er-janvier-2019-en-matiere-d-inscription-sur-les-listes-electorales>

Balcons Fleuris

Vendredi 15 février, dans la salle d'exposition de la bibliothèque Jean-Pierre GAUYACQ, une petite cérémonie a été organisée afin de récompenser celles et ceux qui avaient été sélectionnés pour participer au concours communal des maisons et balcons fleuris.

Depuis plus de vingt ans, la ville récompense ceux qui, passionnés, passent du temps et dépensent de l'énergie à fleurir jardins et jardinières, offrant ainsi au paysage urbain une dimension esthétique appréciée de tous.

Le Maire Laurent MADELINE et Francis LAMOTTE, Adjoint à l'environnement, ont profité de cette rencontre pour féliciter la soixantaine de lauréats pour leur participation à l'embellissement de notre commune.

A noter qu'une nouvelle disposition sera adoptée pour l'année 2019. Une inscription préalable sera demandée aux postulants par le biais d'un formulaire, inséré dans ce bulletin.



Arrêt sur Images



Galette des rois à la restauration scolaire GSAF



Galette des rois à la restauration scolaire école maternelle



Galette des rois au foyer



CARNAVAL 2019

C'était jour de Carnaval, vendredi 8 Février, dans les rues de Magenta. Les élèves du groupe scolaire Anatole FRANCE ont défilé, parés de leurs plus beaux et originaux costumes. Ils ont ensuite rejoint l'espace culturel Pierre GODBILLON où, cette année, le Comité des Fêtes renouait avec les traditions. En effet, celui-ci avait organisé un après-midi récréatif avec spectacle de magie animé par Willy le magicien, suivi d'un goûter pris en commun avec les Aînés du foyer. Un grand merci au Comité des Fêtes. A savoir que 120 goûters ont été offerts.



Informations Communales

Exposition Peinture en Mairie de M.Moinault du 18 mars au 20 avril 2019
Samedi 20 avril: Karaoké organisé par l'ADAME
Dimanche 28 avril: Concert Groupe Vocal Interlude à 15h à l'Espace Culturel



**Comité de jumelage
de Magenta**
1 rue Paul Gravet
51530 MAGENTA

LOTO

Samedi 16 mars 2019

Espace Culturel Pierre Godbillon 1 bis rue de la République à MAGENTA ouverture 19h00 début des jeux 20h00

NOMBREUX LOTS

- 1 Bon d'achat de 500€
- 1 TV 124cm
- 1 PC portable
- 1 Smartphone
- 1 Machine à bière – Le Sub
- 1 Tablette
- 1 Montre GPS
- 1 Camera sport

1 carton ... 5€
4 cartons ...15€
6 cartons ... 20€
10 cartons ... 30€

RESTAURATION RAPIDE - BUVETTE

Réservation souhaitée au 06 08 30 44 44 ou 06 95 34 82 06

Ne pas jeter sur la voie publique



SOIRÉE DISCO ANNEES 80

LE SAMEDI 06 AVRIL 2019

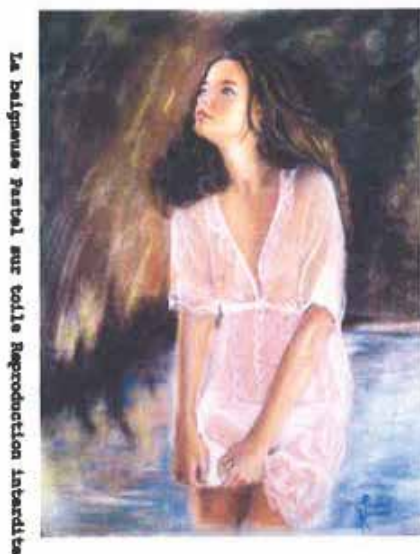
**A L'ESPACE CULTUREL
DE MAGENTA
ENTRÉE GRATUITE**

**FRED ET NAT VOUS ACCUEILLERONT
POUR LA RESTAURATION
(KEBABS, MERGUEZ, SAUCISSES, FRITES)**

BUVETTE SUR PLACE



**COMITÉ DES FÊTES
MAGENTA**



La Belgeuse pastel sur toile Reproduction interdite

LA PALETTE LIBRE

**Vous invite à l' exposition
des oeuvres réalisées
par les élèves de Bernard Chevrier**

CENTRE CULTUREL DE MAGENTA

1 bis rue de la République

Exposition : samedi 9 mars de 14 à 18 h dimanche 10 Mars de 10 à 18 h

Exposition des Crèches en Champagne

L'exposition 2018 est maintenant terminée depuis plusieurs semaines et les crèches ont regagné leurs boîtes pour un repos de plusieurs mois.

La météo de décembre a été relativement clémente et a permis le déplacement de 664 visiteurs.

Hélas, des événements extérieurs ont bloqué 3 bus chargés de touristes, un du côté de Chartres et deux autres qui venaient de Belgique.

Cette année, les organisateurs avaient particulièrement soigné les décors afin de mettre encore plus en valeur les quelques 700 crèches exposées de différentes régions de France, mais aussi de nombreux pays du monde.

Tous les visiteurs furent enchantés par ces découvertes et par les explications données par les exposants sur la matière, la provenance et leur histoire, certaines datant du 19^{ème}

siècle. Notre guide en a profité pour faire l'historique de notre magnifique église en respectant les principes de base de la laïcité. De nombreuses personnes furent surprises par l'existence d'un théâtre décidé dès la construction de cet édifice.

Nous remercions chaleureusement toutes les Magentaises et tous les Magentais qui sont venus voir cette exposition et qui pour certains étaient accompagnés de personnes extérieures à la commune.



Repas des Aînés



Dimanche 27 janvier, les plus de 65 ans de la commune se sont retrouvés à l'espace culturel pour déguster le traditionnel repas annuel. Organisé par la Mairie de Magenta, il a réuni plus de 160 personnes désireuses de partager un moment convivial et jovial.

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, les têtes blanches ou grisonnantes ont apprécié le repas de la Maison SCHOSSELER de TAISSY. Animé avec passion et talent par le groupe Tandem, cet après-midi festif a été l'occasion pour certains de se retrouver ou de reprendre contact.

La municipalité remercie toutes les personnes ayant répondu à cette invitation et donne rendez-vous aux Aînés de notre commune l'année prochaine.

A.I.M.A.A.
BP 213
51206 EPERNAY cedex
03 26 54 02 03
03 26 SI 63 21
Site : refuge-epernay.com
E-mail: anima@orange.fr

**Vous avez des chats errants
sauvages ou demi-sauvages
dans votre village?
Que faire?
Rapprochez-vous de votre
vétérinaire ou du refuge pour
connaître les
modalités de stérilisation
(prêt de cage trappe, bon
vétérinaire, ...)**



Refuge d'Eprenay

DU NOUVEAU POUR NOTRE FOYER DE L'AMITIÉ



Une association « Le Junior Association », créée par des jeunes de 14/15ans, se rendra un mercredi par mois pour faire des animations au Foyer de l'amitié à ARMONIA, la première ayant eu lieu le mercredi 13 février.

Cette association a vu le jour au collège Yvette LUNDY à Ay. Elle compte 12 membres dont le président est le petit- fils d'une dame qui fréquente régulièrement le foyer.

Cette initiative donne un nouveau souffle à cette structure, favorisant une entente entre nos Aînés et ces jeunes qui nous l'espérons, perdurera.

Isolation à 1 € : soyez vigilants !

Les conseillers de la Maison de l'Habitat sont régulièrement interpellés par des particuliers pour savoir si les travaux d'isolation à 1 € sont une arnaque. Cette initiative privée a été validée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire mais on constate malheureusement des interventions inefficaces qui peuvent s'avérer dangereuses pour vous et votre logement et qui doivent inciter à la prudence.

Suite à des appels téléphoniques ou des démarchages en porte à porte, des personnes nous informent que l'entreprise « était là le lendemain matin, voire quelques heures plus tard ».

Une efficacité appréciable sur le plan commercial mais qui déçoit parfois lors de la mise en œuvre ! « Il est vrai que ce n'est pas très bien fait », « Ils n'ont pas posé la bonne épaisseur d'isolant ». Une fois les travaux terminés, le suivi des chantiers est souvent inexistant : « J'ai essayé de les rappeler, mais personne ne répond » ; « ils m'ont même dit qu'il ne fallait pas me plaindre car je n'avais rien payé », etc.



Risque électrique constaté chez un particulier dans la Marne, après une intervention isolation à 1 €.

Il est possible de faire isoler ses combles perdus et même ses sols (plancher bas) grâce au dispositif « isolation à 1€ ». Mais la plupart des offres ne s'adresse qu'aux ménages très modestes. De plus, ce dispositif peut vous couper d'aides financières plus avantageuses.

Si vous souhaitez bénéficier du dispositif d'isolation à 1€ pour les combles perdus, assurez-vous que les conditions techniques suivantes sont réunies :

- Combles facilement accessibles
- Hauteur entre le sol extérieur et le plancher de combles ne dépassant pas 6 mètres
- Vérifier que l'entreprise traitera correctement la présence d'éventuels conduits de cheminée, réseaux électriques et de ventilation

Prenez en compte les points de vigilance suivants :

- La dépose de l'isolant existant n'est pas réalisée. Il est vivement conseillé de le retirer avant l'intervention de l'entreprise.
- Le type d'isolant est souvent imposé.
- La pose d'un pare-vapeur est rarement proposée : pas de traitement de l'étanchéité à l'air et des transferts d'humidité.
- Absence de protection et de repérage des réseaux et points électriques ou de ventilation.

Concernant les planchers bas, cette offre à 1€ ou à 0 € est en ce moment disponible sans conditions de ressources pour les logements utilisant un combustible comme chauffage principal (gaz, fioul, bois). Les entreprises peuvent récupérer un montant d'aides suffisant pour atteindre une rentabilité économique et ainsi proposer une prestation à 1€.

Le prix moyen de l'isolation d'un plafond de cave ou garage est compris entre 60 et 100 €TTC/m². Or, les primes énergie récupérées par ces entreprises tournent autour de 20€/m² ; le montant des primes est donc loin d'être au niveau du coût d'une prestation réalisée dans les règles de l'art (sans ponts thermiques, avec traitements de réseaux et avec des matériaux réglementaires respectant les Documents Techniques Unifiés).

Le résultat est souvent sans appel : une pose très rapide, sans soins apportés aux détails, réalisée avec des matériaux bon marché et parfois non adaptés.

Nous nous réjouissons qu'un tel dispositif incite les particuliers à réfléchir à l'isolation de leur logement. Cependant nous regrettons que trop souvent, les travaux réalisés dans ce cadre ne couvrent pas plusieurs prestations importantes garantissant la performance : la durabilité de l'isolation, voire même la sécurité des habitants ayant pourtant voulu bien faire pour leur confort, leur porte-monnaie et la planète !

Alors Que FAIRE ?

Pour éviter tout problème, ne donnez pas votre accord avant d'avoir consulté le Conseiller Info Energie de la Maison de l'Habitat qui vous accompagnera dans votre projet et vous apportera des conseils neutres et gratuits :



Alexandre Péan
CONSEILLER INFO ÉNERGIE

TÉL 03 26 54 00 37
Port. 06 98 24 70 74
pean@maison-habitat-epernay.fr

Maison de l'Habitat
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 Eprenay
Tél 03 26 54 00 37
contact@maison-habitat-epernay.fr
www.maison-habitat-epernay.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



Vous pouvez également consulter le site www.faire.fr et les recommandations de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/travaux-renovation-energetique-demarchage-abusif-telephone-a-domicile-comment-reagir>

Le 26 mai 2019, élevez les députés européens !

En France, le **dimanche 26 mai 2019**, les électeurs procéderont à l'élection des députés qui siègeront, pour un mandat de 5 ans, au sein du Parlement européen dans lequel la France dispose de **79 sièges** sur 705 au total. Il s'agit d'une élection à un seul tour.

Vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote à la date du scrutin ?

Vous pouvez établir une procuration de vote auprès du tribunal d'instance, du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre résidence ou lieu de travail.

Il est encore temps de s'inscrire sur la liste électorale !

Peuvent voter les **citoyens français** inscrits sur la liste électorale et les **citoyens européens** inscrits sur la liste électorale complémentaire spécifique à l'élection des représentants au parlement européen.

Un citoyen européen peut voter aux élections municipales ainsi qu'aux élections européennes. Mais pour cela, il doit être inscrit sur la liste électorale complémentaire correspondant à l'élection. À titre d'exemple, l'inscription d'un citoyen européen sur la liste complémentaire spécifique aux élections municipales ne lui permet pas de voter lors des européennes.

Pour être inscrit sur la liste électorale d'une commune, il faut avoir 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et justifier d'une attache avec la commune, c'est-à-dire :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y résider depuis au moins 6 mois
- figurer au rôle d'une contribution directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière...) pour la 2^{ème} année sans interruption
- être le gérant ou l'associé majoritaire d'une société figurant au rôle
- être assujéti à une résidence obligatoire
- être l'enfant de moins de 26 ans d'un électeur qui a son domicile ou sa résidence depuis 6 mois dans la commune

Finies la révision annuelle des listes électorales et les demandes d'inscription à faire parvenir en mairie avant le 31 décembre !

Pour pouvoir voter à l'élection européenne, vous pouvez demander votre inscription jusqu'au

30 mars

et même 31 mars sur Internet

Passé cette date, les demandes d'inscription restent possibles jusqu'au 16 mai, pour quelques cas exceptionnels seulement (par exemple pour un électeur naturalisé après le 30 mars ou contraint d'établir son domicile dans une commune pour des raisons professionnelles après le 30 mars...)

Une circonscription nationale

Si en 2014, les électeurs devaient voter pour une liste établie à un niveau interrégional, cette année, l'élection européenne s'effectuera dans le cadre d'une circonscription nationale unique. Les listes présentées seront donc les mêmes dans toute la France.

Je vote pour... quoi ?

Seule institution de l'Union européenne (UE) élue directement par les citoyens, le Parlement européen exerce 3 champs de compétences :

La législation européenne : il participe à l'adoption des actes juridiques avec le Conseil de l'UE et peut demander à la commission européenne de soumettre les propositions de textes qui lui semblent nécessaires.

Le budget : il établit, avec le Conseil de l'UE, le budget de l'Union.

Le contrôle de l'exécutif : le président de la Commission européenne est élu par le Parlement et le choix des autres membres est soumis à son approbation. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner...

Fermeture de la Mairie les:

Samedi 13 avril et Mercredi 17 avril

Heure du Conte avec un Kamishibai
Mercredi 3 avril à 14h30 entrée libre et gratuite
Bibliothèque Jean-Pierre Gauyacq

BULLETIN D'INSCRIPTION : ANNÉE 2019
FLEURISSEMENT de la COMMUNE de MAGENTA
Dispositif "Balcons Fleuris"

NOM :

PRENOM:

ADRESSE :

TEL :

TYPE : maison balcon jardin

Rayer les mentions inutiles

BULLETIN A RENDRE AVANT LE 1^{ER} JUIN 2019

A LA MAIRIE



Vente de terrains

La commune de Magenta vend des parcelles de jardins au lieu-dit les Noël's, derrière la bibliothèque au prix de 7 euros le m².

Surface de 1,8 are à 6,3 ares ; possibilité d'achat de plusieurs parcelles contiguës, terrains accessibles par un chemin carrossable.

Renseignements : Mairie 03 26 55 29 46 ou au 06 04 09 95 74

Accueil des Loisirs de Magenta 2019

Accueille vos enfants de 4 à 12 ans en journée complète avec ou sans repas dans les locaux de l'Île Aux Enfants au 24 rue Anatole France à Magenta.



L'Équipe d'animation

Dates ...

Du 8 au 12 Avril 2019

Vacances de printemps

Horaires:

De 7h30 à 17h30

Possibilité de repas sur place.

Inscription ...

Période d'inscription

- Le 18 ou 19 mars 2019 : Magentais
- Le 20 mars 2019 : Extérieurs

Au secrétariat de la Mairie de Magenta
1 rue Paul Gravet — ☎ 03.26.55.29.46

Paielement à l'inscription.

Réservation à la semaine avec ou sans restauration.



Mairie de Magenta



Accueil des Loisirs de Magenta 2019

Accueille vos enfants de 4 à 12 ans en journée complète avec ou sans repas dans les locaux de l'Île Aux Enfants au 24 rue Anatole France à Magenta.



L'Équipe d'animation

Dates:

Du 8 juillet au 2 août 2019

Vacances d'été

Horaires:

De 7h30 à 17h30

Possibilité de repas sur place.

Inscription ...

Période d'inscription

- Le 13 ou 14 mai 2019 : Magentais
- Le 15 mai 2019 : Extérieurs

Au secrétariat de la Mairie de Magenta
1 rue Paul Gravet — ☎ 03.26.55.29.46

Paielement à l'inscription.

Réservation à la semaine avec ou sans restauration.



Mairie de Magenta



EPERNAY
AGGLO CHAMPAGNE

INFORMATIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

RÉDUIRE - TRIER
Mieux ça se débarrasse
Tous concernés

2019

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

MAGENTA

	Été du 01/04 au 31/10	Hiver du 01/11 au 31/03
Lundi	10h-12h	10h-12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Vendredi		
Mardi	15h-18h	14h-17h
Samedi	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-17h
Jeudi		
Dimanche	Fermée	Fermée

PIERRY

	Été du 01/04 au 31/10	Hiver du 01/11 au 31/03
Lundi	10h-14h	10h-14h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	10h-12h	10h-12h
Jeudi	15h-19h	14h-17h
Vendredi		
Samedi	10h-19h	10h-17h
Dimanche	10h-12h	Fermée

VOIPREUX

	Été du 01/04 au 31/10	Hiver du 01/11 au 31/03
Lundi	8h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
Mardi		
Mercredi	9h-12h	9h-12h
Jeudi	14h-18h	14h-17h
Vendredi		
Samedi	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
Dimanche	Fermée	Fermée

Les déchèteries sont fermées les jours fériés*
et aussi exceptionnellement en 2019 :

mercredi 23 janvier, mercredi 20 mars, dimanche 21 avril, dimanche 9 juin,
lundi 29 juillet, vendredi 22 novembre

*mardi 1^{er} Janvier, lundi 22 Avril, mercredi 1^{er} Mai, mercredi 8 Mai, jeudi 30 Mai, lundi 10 Juin,
dimanche 14 Juillet, jeudi 15 Août, vendredi 1^{er} Novembre, lundi 11 Novembre, mercredi 25 Décembre

Retrouvez les consignes de tri sur www.epernay-agglo.fr

Pour toute demande : de poubelle, de réparation, de composteur... : infodechets@epernay-agglo.fr ou au 03 26 56 47 15

